

sont les ministres qui siègent aujourd'hui à la Chambre, et personne d'autre, qui ont bloqué ce projet. Nous avons parfaitement le droit de censurer leurs décisions de l'an dernier.

J'appuie la motion dont la Chambre est saisie, monsieur l'Orateur. Je serai heureux de la voir transmise à la Commission mixte internationale et j'espère que des mesures concrètes suivront. Cependant, la semaine dernière encore, en réponse à une question que je lui ai posée à la Chambre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) a déclaré qu'une lettre qu'il avait adressée à son homologue américain, proposant une action concertée de la part de la CMI sur la côte ouest du Canada, était demeurée sans réponse. J'espère que nous aurons plus de succès avec la présente motion.

**L'hon. M. Basford:** Adoptons-la alors.

**M. Harding:** J'aurais plusieurs autres points à soulever avant de reprendre mon siège. Je sais toutefois qu'un certain nombre d'autres députés veulent participer au débat. Il nous faudra, je pense, apporter des changements majeurs à notre loi sur la marine marchande pour assurer la réglementation que la plupart des députés souhaitent, j'en suis sûr. Nous devrions interdire l'accès des ports canadiens à tout navire qui ne répond pas aux normes sur lesquelles, en qualité de Canadiens, nous insistons, surtout si ces navires doivent emprunter des cours d'eau comme la Voie maritime du Saint-Laurent ou les détroits Juan de Fuca et de Géorgie. À défaut de cela, les Canadiens y perdront à long terme. Nous y perdrons du fait des énormes dommages écologiques que ne manqueront pas de subir nos côtes, nos pêches, notre industrie du tourisme et les conditions de vie des gens qui habitent les régions côtières.

Ce n'est pas comme si le gouvernement n'avait pas été mis au courant de ces questions. J'aimerais vous citer un extrait d'un mémoire présenté à celui-ci et je pense à la plupart des députés en mai 1971 par la Canadian Scientific Society for Pollution and Environmental Control de Colombie-Britannique; on l'appelle la SPEC. Le mémoire a soulevé quelques points intéressants. Il traite des dimensions des pétroliers et mentionne:

La dimension des pétroliers en cause est telle que tout accident ou tout déversement entraînera la catastrophe. Un pétrolier comme l'*Universe Ireland*—pas nécessairement le plus grand—transporte 300,000 tonnes. Si ce pétrole se déversait et atteignait le rivage, il formerait une couverture d'un pouce d'épaisseur, de 30 pieds de large et de 3,000 milles de long.

Voilà le problème qui nous préoccupe tant en Colombie-Britannique. Un seul accident important en 25 ou 30 ans pourrait être catastrophique pour toute la côte. C'est pourquoi nous insistons tant sur cette question et exhortons le gouvernement à exercer toutes les pressions qu'il convient sur les États-Unis afin d'arrêter tout transport de pétrole à travers le détroit Juan de Fuca. Je cite un autre passage du mémoire, le voici:

Dans un affidavit préparé en mars 1970, M. J. T. Galvin, co-auteur du livre bien connu sur la vie marine dans le Pacifique

[M. Harding.]

intitulé: «Between Pacific Tides», a déclaré ce qui suit concernant les effets d'un déversement de pétrole découlant du transport par pétrolier:

«L'effet découlement de pétrole auquel il faut s'attendre par suite de l'exploitation proposée d'un pipe-line va être sinistre. Le pétrole déversé à Prince William Sound ou dans l'océan dans cette région va se répandre le long de la côte par le courant japonais, et produire le plus d'effet peut-être sur les premiers milliers de milles, mais il contribuera largement certes à polluer tout le rivage jusqu'à Point Conception, en Californie, où le courant japonais tourne du côté de la mer loin de la côte.

«Non seulement le pétrole va descendre le long des côtes en suivant les courants marins, mais il va pénétrer avec la marée dans chaque baie, anse et lagon. Et dans les eaux froides du Pacifique Nord, le pétrole se décompose très lentement. En bref, les fuites, inévitables, seront catastrophiques et irréparables.

Ce groupement SPEC a fait plusieurs recommandations, et pourtant le gouvernement semble avoir totalement négligé le travail qu'a réalisé dans ce domaine cet organisme du plus haut calibre. Voilà pourquoi je crois qu'il faut condamner le gouvernement. Je cite encore le mémoire:

Très inquiets de la dégradation de notre environnement qu'entraîneraient inévitablement les projets visant à intensifier les mouvements de pétroliers sur la côte ouest du Canada et les divers projets de pipe-lines devant traverser l'Arctique, nous recommandons instamment:

1. Que le gouvernement canadien tienne des audiences publiques dans l'Ouest du Canada au sujet des projets de transport de pétrole par pétroliers et par pipe-lines, afin que les Canadiens de la région la plus touchée puissent faire connaître leur point de vue au gouvernement.

On n'a pas tenu compte de cette recommandation l'année dernière. J'ai déjà indiqué les difficultés que nous avons rencontrées, lorsque nous avons essayé d'obtenir qu'un comité se rende sur la côte ouest. Hier, j'ai présenté une motion demandant que le comité des affaires extérieures se rende à Cherry Point pour faire une enquête sur la fuite actuelle de pétrole, et ma motion a été rejetée. SPEC a également recommandé:

Qu'un comité mixte américano-canadien soit institué, et chargé de tenir des audiences et de soumettre des rapports à nos gouvernements sur les différents aspects, du transport du pétrole en provenance de l'Arctique, qui sont encore sujets à controverse. Le comité devrait être composé de cinq membres de chacun des deux pays, et parmi ces cinq membres on compterait: un économiste, un ingénieur, un avocat et un représentant d'un groupe combattant la pollution et s'occupant de conservation.

Nous pensons que la plupart des décisions relatives au pipe-line transalaskien sont hâtives, ou ont été prises selon un point de vue étroit. Les responsables n'ont pas correctement étudié les effets à long terme sur les conditions économiques, l'utilisation du pétrole et les débouchés, ou les dommages infligés à l'environnement, et nous pensons que ces décisions à long terme sont prises hâtivement, sous l'effet de pressions politiques et économiques.

• (1700)

Nous proposons qu'un comité canado-américain soit chargé de tenir des audiences publiques, de publier ses recommandations, et de permettre au public de discuter et d'étudier les divers aspects de la mise en valeur des ressources pétrolières du nord. Ce comité devrait également faire mener une étude approfondie sur les conséquences écologiques du pipeline qui traverse la vallée du Mackenzie.